

COMMUNE DE
CASTELMAUROU

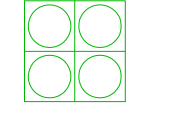
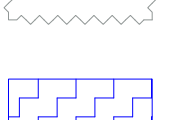
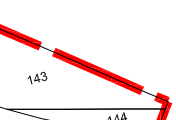
COMMUNE DE
CASTELMAUROU

COMMUNE DE
SAINT-JEAN

COMMUNE DE
BEAUPUY

COMMUNE DE
MONTRABE

MODIFICATION 1		
Enquête Publique		Approuvé
11 mars 2019	10 avril 2019	23 octobre 2019

- UA** Zone urbaine
- UB** Zone urbaine pavillonnaire
- UE** Zone urbaine réservée aux équipements publics ou d'intérêt collectif (résidence service pour personnes âgées)
- UX** Zone réservée aux activités économiques
- AU** Zone à urbaniser (court terme)
- 2AU** Zone à urbaniser (long terme)
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle
-  Espace boisé classé
-  Elément paysager à préserver au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
-  Emplacements réservés
-  Secteurs affectés par le bruit
-  Secteurs soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation L'OAP thématique "Habitat" concerne la totalité des zones U et AU

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Elargissement de la voie communale de Lourdes (VC n°5)	Commune	405
2	Création d'équipements sportifs	Commune	7 340
3	Rectification de virage au niveau de la RD 701	Commune	60
4	Aménagement d'un carrefour au niveau de la RD 888 et de la voie communale de Castelnau (VC n°12)	Commune	1 160
7	Elargissement de l'emprise ferroviaire pour le doublement de la ligne Toulouse-Saint-Gaudens	SNCF	1 800